RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 10560
Numéro SIREN : 343 541 231
Nom ou dénomination : TUILLET AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2019 sous le numéro de dépôt 11992

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°11992 en date du 17/04/2019

Ledouble

S.A. TUILLET AUDIT

29, rue du Pont - 92200 Neuilly sur Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

Ledouble SAS – 8, rue Halévy – 75009 PARIS
Tél. 01 43 12 84 85 – E-mail info@ledouble.fr
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris
Société par actions simplifiée au capital de 514 400 €
RCS PARIS B 392 702 023 – TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. TUILLET AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

› *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

› *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les créances clients, inscrites pour un solde net de 1 991 milliers d'euros au bilan au 30 septembre 2018, constituent un poste significatif du bilan. Comme indiqué en paragraphe « Créances » de l'annexe, elles sont évaluées pour leur valeur nominale et ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons revu les modalités de dépréciation de ces créances. Nos travaux ont consisté à nous assurer du bien-fondé des valeurs nettes comptables retenues, eu égard aux perspectives de recouvrement qui nous ont été communiquées par la direction, aux apurements constatés postérieurement à la clôture et aux réponses obtenues de nos demandes de confirmation de soldes auprès des clients. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Le chiffre d'affaires, inscrit au compte de résultat, pour un montant de 7 989 milliers d'euros, constitue un poste significatif du compte de résultat au 30 septembre 2018.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous nous sommes assurés de la correcte application du principe de séparation des exercices sur cet agrégat. Nos travaux ont consisté à examiner, par sondages, les taux de boni/mali constatés, les factures à établir, les produits constatés d'avance et le millésime des missions, à partir des informations communiquées par la direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

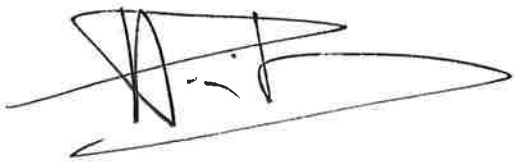
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 12 mars 2019

LEDOUBLE SAS



Agnès PINIOT

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				-17
Fonds commercial (1)	18 800	18 800		18 800
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	56 459	54 977	1 481	2 057
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	722		722	722
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**75 981**	**73 777**	**2 204**	**21 563**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**14 970**		**14 970**	**15 041**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 084 495	93 803	1 990 692	2 781 178
Autres créances	2 444 834		2 444 834	2 101 420
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	57 932		57 932	116 423
Charges constatées d'avance (3)	4 022		4 022	5 863
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**4 606 252**	**93 803**	**4 512 449**	**5 019 924**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 682 234**	**167 581**	**4 514 653**	**5 041 487**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	429 080	429 080
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	42 908	42 908
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	78 069	92 431
Report à nouveau		-294 227
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**291 992**	**540 102**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**842 049**	**810 294**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	303 685	297 911
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**303 685**	**297 911**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 476	316
Emprunts et dettes financières diverses (3)	303	2 700
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 206 309	2 640 532
Dettes fiscales et sociales	1 075 513	1 269 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	53 818	14 547
Produits constatés d'avance (1)	30 501	5 672
TOTAL DETTES	**3 368 919**	**3 933 283**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 514 653**	**5 041 487**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 368 919	3 933 283
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 476	316
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2018	30/09/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	7 989 433	8 599 354
Chiffre d'affaires net	**7 989 433**	**8 599 354**
Dont à l'exportation	*70 632*	*42 337*
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	74 004	176 520
Autres produits	14	871
Total I	**8 063 451**	**8 776 745**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	3 219 657	3 018 705
Impôts, taxes et versements assimilés	178 076	135 652
Salaires et traitements	2 837 490	3 315 085
Charges sociales	1 337 970	1 391 247
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 258	2 023
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	28 396	11 604
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	16 734	15 462
Autres charges	30	89 917
Total II	**7 619 612**	**7 979 696**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**443 839**	**797 049**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 987	7 900
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**5 987**	**7 900**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	316	17
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**316**	**17**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**5 672**	**7 883**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**449 511**	**804 932**

Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	18 800	80
Total charges exceptionnelles (VIII)	**18 800**	**80**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-18 800**	**-80**
Participation des salariés aux résultats (IX)	15 505	17 464
Impôts sur les bénéfices (X)	123 214	247 286
Total des produits (I+III+V+VII)	**8 069 438**	**8 784 645**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**7 777 446**	**8 244 543**
BENEFICE OU PERTE	**291 992**	**540 102**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*5 987*	*7 900*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	*303*	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA Tuillet Audit

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 4 514 653 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 291 992 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels :1 an
* Matériel de bureau informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.
Elles comprennent notamment : les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers...

Engagement de retraite

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges sous déduction des sommes versées à un fonds collectif de réserve le cas échéant.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :
- Les droits acquis par chaque salarié à la clôture de l'exercice considéré,
- L'éventualité d'un départ à la retraite à 63 ans,
- La table de mortalité INSEE 2016,
- Un taux de turn over déterminé par tranche d'âge,
- La probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite.

Ce calcul fait l'objet d'une actualisation au taux de 1.5%.

Les engagements de retraite s'élèvent à un montant de 303 685 Euro.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

La société a opté pour le traitement comptable suivant en matière de CICE.
Le CICE est comptabilisé en compte 64790000 conformément à l'avis ANC et représente un impact de 43 676 Euro.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 d'un montant de 50 796 Euro est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière

d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveau marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstruction de leur fonds de roulement (art 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :
- Financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- Augmenter lès rémunérations des personnes exerçant les fonctions de direction.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	18 800			18 800
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 739		2 739	
Immobilisations incorporelles	**21 539**		**2 739**	**18 800**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 926	682	6 150	56 459
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**61 926**	**682**	**6 150**	**56 459**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	722			722
Immobilisations financières	**722**			**722**
ACTIF IMMOBILISE	**84 188**	**682**	**8 889**	**75 981**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		682		682
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**682**		**682**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service	2 739	6 150		8 889
Diminutions de l'exercice	**2 739**	**6 150**		**8 889**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2018
Éléments achetés	18 800
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**18 800**

Rachat de droit clientèle.

Sa valorisation fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		18 800		18 800
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 756		2 756	
Immobilisations incorporelles	**2 756**	**18 800**	**2 756**	**18 800**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 869	1 258	6 150	54 977
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**59 869**	**1 258**	**6 150**	**54 977**
ACTIF IMMOBILISE	**62 625**	**20 058**	**8 906**	**73 777**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 534 073 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	722		722
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 084 495	2 084 495	
Autres	2 444 834	2 444 834	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 022	4 022	
Total	**4 534 073**	**4 533 351**	**722**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir

	Montant
Fae - clients	365 803
FAE - GRANT THORNTON	269 392
Fournisseurs, Avoirs à recevoir	576
AAR GT	195 864
AAR GTA	10 544
Avance IJSS	2 411
Indemnité IJ à régulariser	112 966
Sal. Débiteurs Créditeurs Divers	498
Etat - produits a recevoir	32 154
CET	8 828
Total	**999 036**

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	88 924	28 396	23 517	93 803
Total	**88 924**	**28 396**	**23 517**	**93 803**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		28 396	23 517	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 429 080,00 Euro décomposé en 21 454 titres d'une valeur nominale de 20,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	21 454	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	21 454	20,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 23/03/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-294 227
Résultat de l'exercice précédent	540 102
Augmenté d'une somme prélevée sur les réserves	14 362
Total des origines	**260 237**
Affectations aux réserves	
Distributions	260 237
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**260 237**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2018
Capital	429 080				429 080
Réserve légale	42 908				42 908
Réserves générales	92 431	-14 362		14 362	78 069
Report à Nouveau	-294 227			-294 227	
Résultat de l'exercice	540 102	-540 102	291 992	540 102	291 992
Dividendes		*260 237*			
Total Capitaux Propres	**810 294**	**-294 227**	**291 992**	**260 237**	**842 049**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	297 911	16 734	10 960		303 685
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**297 911**	**16 734**	**10 960**		**303 685**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		16 734	10 960		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 368 919 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 476	2 476		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 206 309	2 206 309		
Dettes fiscales et sociales	1 075 468	1 075 468		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	54 166	54 166		
Produits constatés d'avance	30 501	30 501		
Total	**3 368 919**	**3 368 919**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	45			

Charges à payer

	Montant
Fnp - fournisseurs	278 405
FFNP Grant Thornton	390 204
INTERETS COURUS A PAYER	298
Prov/cp	110 054
Prov RTT Collab	15 542
Dette s/prov s/partic.salaries	15 468
Personnel charg.a payer	163 039
Charges sociales s/congés à payer	53 166
Agefiph handicapes	6 750
Form continue	21 822
Effort construction	23 624
Taxe d apprentissage	14 839
Org.soc. charges a payer	89 015
Total	**1 182 227**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	4 022		
Total	**4 022**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance-Clients	30 501		
Total	**30 501**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	DOM TOM et CEE	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	7 737 121	70 100	7 807 221
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	181 679	532	182 212
TOTAL	**7 918 801**	**70 632**	**7 989 433**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 6 727 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	**291 992**
+ Impôts sur les bénéfices	124 481
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	1 267
Résultat avant impôt	**415 206**
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	**415 206**

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant et crédit d'impôt	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	449 511	129 481	320 030
+ Résultat exceptionnel	-18 800	-6 267	-12 533
- Participations des salariés	15 505		15 505
Résultat comptable	**415 206**	**123 214**	**291 992**

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 10 746 Euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	32 239
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**32 239**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	**10 746**
Base = (A - B - C - D)*33 1/3 %	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

Notes sur le compte de résultat

Depuis l'exercice ouvert au 01/10/2016, la société SA Tuillet Audit est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GRANT THORNTON & ASSOCIES, 29 Rue du Pont 92200 NEUILLY SUR SEINE.

La société Grant Thornton & Associés est la tête de groupe d'intégration fiscale.
Le groupe fiscal est composé pour l'exercice 2017/2018 de :
- Grant Thornton & Associés
- Grant Thornton
- GT Performance
- Grant Thornton Executive
- IGEC
- Grant Thornton Corporate Finance
- AEG Finances
- Tuillet Audit
- Grant Thornton Conseil

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale (correspondant à la différence entre l'impôt payé par le groupe et la somme des impôts individuels) est imputable à la société Grant Thornton & Associés, société tête de groupe. Une économie d'impôt peut être constatée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires.

L'impôt se présente comme suit :
Impôt sur les sociétés du groupe fiscal au titre de l'exercice : 967 265 Euro
Intégration fiscale - produit : 81 191 Euro

Impôt de TUILLET AUDIT en l'absence d'intégration fiscale : 123 214 Euro ((124 484 Euro (Impôt) - 1 267 Euro (Crédit d'impôt famille)).

Pas de déficit reportable.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 52 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	45	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	7	
Ouvriers		
Total	**52**	

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er janvier 2015, le droit individuel à la formation (DIF) a disparu pour être remplacé par le CPF ; les heures DIF acquises et non utilisées au 31/12/2014 pourront l'être pendant 6 ans, dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Des attestations individuelles ont été remises aux collaborateurs pour leur indiquer leur nombre d'heures DIF non utilisées au 31/12/2014. Cette information a également été mentionnée sur leur bulletin de paie.

Les grands principes du CPF sont les suivants :

- Il s'agit d'un droit universel d'évolution professionnelle attaché à la personne tout au long de sa vie active et jusqu'à la retraite.

- Il est alimenté à raison de 24 heures par an (si temps complet) jusqu'à l'acquisition de 120 heures, puis de 12 heures par an, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

- Les formations éligibles au CPF doivent être qualifiantes et donner lieu à une certification professionnelle ou à une qualification reconnue. Leur liste peut être consultée sur www.moncompteformation.gouv.fr ; les formations permettant d'acquérir le « Socle de connaissances et de compétences » et l'accompagnement à la VAE sont également éligibles au CPF.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : GRANT THORNTON ET ASSOCIES

Forme : SAS
SIREN : 440726289

Au capital de : 25 530 650 Euro

Adresse du siège social :
29 Rue du Pont
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Location matériel informatique et bureautique	*3 075*
Autres engagements donnés	3 075
Total	**3 075**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

TUILLET AUDIT

Société Anonyme d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
au capital de 429 080 euros
Siège social : 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
343 541 231 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 27 MARS 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 291 991,97 euros de la manière suivante :

. En totalité au poste « Autres réserves » 291 991,97 €
Soit un dividende de 12,13 € par action

[…]

Cette résolution a été adoptée.

Copie certifiée conforme

Le Président Directeur Général

